



SAINT-SORNIN-LEULAC



SAINT-PRIEST-LE-BETOUX

LE CONSEIL MUNICIPAL



Didier PINEL
Maire



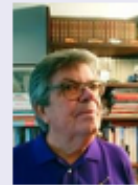
Ludovic DUBOIS
1er adjoint au Maire



Jean-Louis THIBAUD
2e adjoint au Maire



Fabien SEMAVOINE
3e adjoint au Maire



Francois CAUSSE
4e adjoint au Maire



Christophe CHAPUT
Conseiller municipal



Judith PAILLER
Conseillère municipale



Stéphane LAVALETTE
Conseiller municipal



Annie PEYRAUD
Conseillère municipale



Sebastien DUCHIRON
Conseiller municipal



Célia LAMBERT
Conseillère municipale



Jean-Pierre MOCQUES
Conseiller municipal



Daniel DELERUE
Conseiller municipal



Elise GENTY
Conseillère municipale



Didier GENTY
Conseiller municipal

Interlocuteurs par secteurs

- **Judith PAILLER** : Le Courtioux - La Cour- Les Fougères.
- **Didier GENTY** : Montulat.
- **Fabien SEMAVOINE** : Peu Grand - route des étangs, rue de la bascule, rue du Barry, Place des 3 Tilleuls.
- **Annie PEYRAUD**: Chez Bonnet- Lazaphix.
- **Jean-Pierre MOCQUES**: Le Moulin de Lavaud- Lavaud , Chantegrelle.
- **Célia LAMBERT**: Les Houillères - Puychaumet.
- **Ludovic DUBOIS**: Villemont- Puybesson- Rue du tramway.
- **Jean-Louis THIBAUD**: Bourg St Priest le Betoux – Planechaud-La Croix Blanche.
- **François CAUSSE**: Pinbernard - Pingrelaud - Villemacheix.
- **Sébastien DUCHIRON**: Labussière - Vaupoutour- Gare de Vaupoutour - Moulin des Rampiotes.
- **Didier PINEL**: Avenue de la promenade - Impasse du chiron - chemin du chiron - Allée des peupliers -Chemin de la chatte - Impasse des commerces - rue de l'Ancien Abreuvoir.
- **Élise GENTY**: Avenue de la Promenade, Impasse de la Forge.
- **Stéphane LAVALETTE**: Busseroles- Le Monteil - Puymarchoux.
- **Christophe CHAPUT**: Peu Francilloux-Les Champs-Route du stade - Rue du tramway - Impasse du Peugout.
- **Daniel DELERUE**: Chassagnes-Champoreix-Le Croizet-Lavergne.



SOMMAIRE

Vos élus	1
Éditorial du Maire	2 - 3
Décisions du conseil municipal	4 - 7
Vie locale	8- 20
Intercommunalité	21
État civil	22
Écologie & environnement	23
Histoire	24-26
Vie associative	27 - 31
Informations utiles	32 - 36
Carnet d'adresses	37 - 38

Bulletin municipal de
Saint-Sornin-Leulac
N° 264- décembre 2022

Directeur de publication:
Didier PINEL

Comité de rédaction:
François CAUSSE

Maquette et impression:
Eunice TANKEU
Muriel BECKER

Photo couverture : Merci à Annie et Philippe Peyraud, au Père Noël, aux ânes Violette et Pepito.

Chères Concitoyennes, Chers concitoyens,

Cette fin d'année pouvait nous laisser espérer un peu de répit avec le retour à une vie normale, après deux années de Covid, malheureusement il n'en sera rien avec les conséquences du conflit ukrainien qui entraîne désormais une hausse de l'inflation, l'augmentation des coûts de l'énergie et l'incertitude qui en découle pour les mois à venir et le Covid qui semble reprendre une certaine ampleur.

Dans un tel contexte, difficile de trouver des motifs de satisfaction.

La Municipalité s'attache à faire le maximum pour ne pas accentuer les charges qui pèsent sur toutes et tous.

La rentrée scolaire s'est bien passée, les effectifs se maintiennent, on ne peut que remercier la maîtresse Mme Dubois ainsi que Laetitia qui ont assuré cette rentrée mais aussi la formation de Camille pour assurer le remplacement de Laetitia durant son congé maternité.

Au regard des difficultés de gestion des enfants à la sortie de l'école à 16 h 30, une expérience s'appuyant sur le bénévolat a été mise en place, plusieurs bénévoles assistent Camille dans l'encadrement des enfants au travers de diverses activités (lecture etc..). Cette aide précieuse permet de gérer plus sereinement le départ des enfants. Un grand merci doit être adressé à ces bénévoles qui se sont engagés dans cette action.

Tous les projets en cours continuent de se mettre en place malgré des retards indépendants de notre volonté :

- La **Station service** projet porté par la communauté de communes est enfin ouverte, il reste à finaliser l'aménagement des abords et la signalétique.
- La **première pierre de l'habitat partagé** pour seniors a été posée le 24 novembre, la construction va suivre pour une mise en service deuxième semestre 2023.
- Le Conseil Municipal a acté la cession de parcelles voisines de cette première afin de réaliser la construction d'une **unité d'accueil de personnes présentant des signes de la maladie d'Alzheimer** et dont la construction débutera rapidement.
- La **réalisation de la voie nouvelle du Monteil** a démarré, les relevés topographiques sont réalisés, les devis devraient être finalisés en fin d'année et les travaux seront réalisés en 2023.
- **Des travaux de rénovation énergétique** des logements communaux devraient eux aussi se réaliser en 2023 après l'obtention de subventions.

- Le travail d'amélioration de la sécurité sur la **RN145** se poursuit au travers de nouvelles réunions présidées par Mme La Sous Préfète.
- **Notre boulangerie** est ouverte après plusieurs semaines de retard dans les démarches administratives, à nous de faire en sorte que son activité se développe et cela ne pourra se faire qu'avec la fréquentation régulière de nous tous. La réouverture a permis de créer un emploi à plein temps et un temps partiel.
- Nous espérons également que d'autres emplois pourront être créés avec l'habitat partagé CetteFamille.
- Une bonne nouvelle, Patrick Levray n'a pas ménagé ses efforts et a trouvé un successeur pour "**le Multiservice Vival**". La reprise se fera dès que les formalités seront remplies, et s'accompagnera de la proposition de nouveaux services. Nous aurons alors trois commerces qui auront repris vigueur et la dynamique qui en résultera devrait aider au maintien de l'attractivité de notre commune.
- Il subsiste toujours le problème de la recherche d'un médecin, nous sommes toujours assistés en cela par une structure spécialisée avec laquelle nous avons des contacts réguliers.

A l'approche de cette fin d'année l'Equipe Municipale vous souhaite de passer de bonnes fêtes, en oubliant le temps d'un instant les difficultés du présent et en souhaitant que 2023 voit la situation générale s'améliorer.

Le Maire, Didier PINEL

Cérémonie des Vœux : Vendredi 28 janvier à 18 h - Salle polyvalente -



Séance du 26 juillet 2022

Résiliation du contrat de bail du logement situé 4 rue de la Bascule

Mme Lauret demande la résiliation de son bail de location au 30 septembre 2022. Le conseil accepte et autorise la signature des divers documents.

Approbation du règlement intérieur de la garderie municipale

L'année scolaire écoulée a fait place à de nombreux débordements rendant difficile l'organisation de l'accueil des enfants au sein de la garderie.

Les mesures suivantes sont validées :

- La demande aux parents, au moment de l'inscription à la garderie, d'un justificatif de leurs horaires de travail fourni par l'employeur et corrélant les heures de présence de l'enfant à la garderie.
- La mise en place d'une "pénalité" de 5 € par enfant, pour chaque dépassement non justifié des plages horaires réservées. Cette pénalité est également étendue aux parents dont les enfants ne sont pas inscrits à la garderie et qui ne sont pas présents pour les récupérer à la sortie de l'école à 16h20.
- En dehors des heures d'ouverture, la garderie n'étant plus assurée dans les conditions initiales, l'enfant restera sous surveillance de la responsable de garderie mais il devra l'accompagner dans ses autres tâches qui lui incombent à savoir le rangement et l'entretien des locaux.

Révision du tarif de la cantine scolaire

Considérant que le prix du repas actuel est de 1.95 € et qu'il n'a pas été augmenté depuis plus de 5 ans, le conseil fixe le tarif du repas de la cantine scolaire à 2.20 € à compter du 01 septembre 2022.

Changement de gérant de la boulangerie

M. et Mme AUPERT Laurent et Mylène gérants de la SARL AUPERT, reprendront l'activité dans les locaux sis au 36 avenue de la Promenade à compter du 1er septembre 2022.

Avenant n°2 à la Convention de délégation de la compétence transports scolaires

Les modifications portent principalement sur l'article 2 ainsi qu'il suit :

« La présente convention est reconductible par tacite reconduction jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2024-2025 selon le calendrier établi par l'Education Nationale ».

Le 3eme alinéa de l'article 4.6 de la convention est modifié comme suit :

« Pour des raisons de sécurité, cette mesure est fortement recommandée là où elle n'existe pas encore, dès la rentrée prochaine. Elle sera dans tous les cas obligatoire, au plus tard en septembre 2025, pour les véhicules de plus de 9 places.

La Région se réserve le droit de contrôler l'effectivité de l'accompagnement à tout moment. »

L'article 5.1 « Financement des accompagnateurs » est modifié. Il est rajouté le paragraphe suivant :

« Si plusieurs collectivités ou structures se partagent l'accompagnement sur un circuit, la subvention sera versée au prorata du nombre de trajet annuel entre chaque employeur. Le trajet est soit un aller, soit un retour ».

Le conseil approuve et autorise la signature de cet avenant.

Séance du 29 août 2022

Réglementation d'occupation temporaire de la place de la Mairie pour les services de restauration hors moments festifs

La volonté de la commune est de développer l'attractivité et l'activité de sa place, tout en régulant les modalités d'occupation et en assurant la tranquillité sur le domaine communal affecté à l'usage public.

Renouvellement de l'autorisation de stationnement du Food Truck pour Burgers

Mme Deborah Flint est autorisée à stationner sur la place de la Mairie du 1er septembre 2022 au 31 janvier 2023 aux jours et horaires suivants:

-Du vendredi au lundi de 10h00 à 15h00

Renouvellement de l'autorisation de stationnement du Food Truck pour Pizzas

M.Gueraud est autorisé à stationner sur la place de la Mairie du 1er septembre 2022 au 31 janvier 2023 aux jours et horaires suivants :

·Du vendredi au dimanche de 10h00 à 15h00 et de 18h00 à 23h30

·Tous les jours fériés de 10h00 à 23h30

Mise en place d'une interdiction de circuler sauf riverains sur le chemin exploitation de Labussière

Pour l'instant l'accès vers la RN 145 du chemin d'exploitation de Labussière avec un panneau d'interdiction de circuler sauf riverains est refusé.

Vente des chemins d'exploitation

Les chemins d'exploitation cadastrés ZD15 et ZD 16 sont cédés à M. DION Didier au prix de 0,80 € le m² soit un total de 1600 € pour les 2000m².

Location du bureau n°3 au pôle santé

Mme GARCIA Graziella, conseillère en bien-être et beauté loue le bureau n°3 le lundi et le jeudi de 9 h à 12 h pour un loyer mensuel de 80 €.

Séance du 26 septembre 2022

Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public Food Trucks Pizzas de M. GUERAUD Éric- ANNULE ET REMPLACE la délibération la délibération n° 2022- 48

M. GUERAUD Eric est autorisé à stationner sur la place de la Mairie du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023 aux jours et horaires suivants :

-Vendredi au dimanche de 10h00 à 23h30

-Tous les jours fériés de 10h00 à 23h30

Interdiction de stationner pour les poids lourds sur la Place de la Mairie

Le stationnement à tous les véhicules de plus de 3.5T sur la « Place de la Mairie » est désormais interdit de manière permanente à compter du samedi 1er octobre 2022.

Changement des logiciels informatiques

Les logiciels de l'ATEC seront remplacés à compter du 1er janvier 2023 par ceux de la société JVS MAIRISTREM.

Les logiciels concernés sont ceux de la gestion comptable, gestion de la paie, facturation, gestion de la population, état civil et élections.

Sélection du Maître d'œuvre pour le projet de création d'une voie nouvelle dans le village Monteil

L'offre de la société INFRALIM a été retenue étant donné que cette dernière intègre également les frais de géomètre.

Vente de la parcelle ZC 102 à Monsieur BERTRAND Michel

Le conseil accepte de céder la parcelle ZC 102 d'une superficie de 2ha 84a 45ca à Monsieur BERTRAND Michel au prix de 1300 € l'hectare soit un montant total de 3697,85 € avec une servitude d'accès aux parcelles ZC53 et ZC101 pour l'antenne orange.

Demande de mobilisation des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD)

Mobilisation des CTD auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en vue d'une participation financière pour la réalisation des travaux de voirie et d'adressage normalisé

Séance du 28 octobre 2022

Cession des parcelles de terrain D 2058 et ZS 168 à l'entreprise sociale et solidaire CetteFamille pour 1 € symbolique

Le conseil approuve la cession des parcelles D2058 et ZS168 à CetteFamille pour le projet d'implantation d'une maison pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Reversement du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Le conseil adopte le principe de reversement de 5% de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux à compter du 1er janvier 2022.

Signature de l'avenant au contrat Assurance multirisque Raqvam Associations et Collectivités souscrit auprès de la MAIF

Intégration d'une exclusion s'appliquant à l'ensemble des garanties du contrat, s'agissant des « conséquences dommageables de toute maladie transmissible et de toutes mesures prises par les autorités publiques qui en résultent.

Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Le conseil autorise le passage de la Ville de Saint-Sornin-Leulac à la nomenclature M57 dans sa version abrégée à compter du 1er janvier 2023 pour son budget principal.

Location du logement situé 2 impasse des commerces

Location du logement situé 2 impasse des commerces pour un loyer mensuel de 450 euros hors charges à compter du 1er novembre 2022.

Résiliation du bail de location pour le logement situé 8 avenue de la Promenade.

Le conseil autorise la résiliation du bail de location pour le logement situé 8 avenue de la Promenade au 31 octobre 2022.

Location du logement situé 1 rue de la Procession -St-Priest Le Betoux

Le conseil autorise la location du logement situé 1 rue de la Procession à St-Priest Le Betoux pour un loyer mensuel de 350 euros hors charges à compter du 15 novembre 2022.

Décision modificative n°2 du budget principal

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Dépenses	Article	Recettes
11	61 551 - Entretien et réparation du matériel roulant	+ 2000		
12	6411 - Personnel titulaire	+ 4 000		
	6413 - Personnel non titulaire	+ 4000		
	6456 - FNC du supplément familial	+ 2000		
13	6419- Remboursement sur rémunération			+10 000
70	70323 - RCDP			+ 12 800
7394	7394 - Reversement taxe d'aménagement	1000		
23	023-Virement section d'investissement	+ 9 800		
Total		+ 22 800		+22 800
INVESTISSEMENT				
16	1641 - Emprunt	+ 4800		
21	2188- Autres immobilisations corporelles - Travaux logements locatif	+ 5000		
021			Virement section de fonctionnement	+ 9 800
Total		+ 9 800		+ 9 800

Revalorisation du contrat d'assurance groupe risque statutaire du Centre de gestion de la Haute-Vienne

Pour faire face à la forte augmentation de la sinistralité, l'assureur statutaire CNP en groupement avec le courtier SOFAXIS et après concertation avec le Centre de Gestion de la Haute-Vienne propose d'augmenter de 10% le taux de cotisation et diminuer de 10% le remboursement des indemnités Journalières (IJ).

Le conseil rejette cette proposition et charge le Maire de contacter d'autres assureurs pour davantage de propositions.

Fermeture de la petite section du chemin d'exploitation reliant Labussière à la zone artisanale et la RN 145

Le conseil approuve la suppression de la petite section du chemin d'exploitation reliant Labussière à la zone artisanale et la RN 145 en y mettant de la terre.

Admission en non-valeur

Le conseil admet en non valeur un montant total de 923.47 € sur le budget AEP.

Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Energies Haute - Vienne

Demande de subvention d'équipement pour l'acquisition d'un véhicule pour le Service de Portage de Repas à domicile

Séance du 25 novembre 2022

Location pour le logement situé 4 rue de la bascule.

Le conseil autorise la location du logement pour un loyer de 400 euros hors charges à compter du 12 décembre 2022

Révision des loyers au 1^{er} Janvier 2023

- + 3,49% Baux non professionnels
 - + 3,5% Baux professionnels sauf commerçants et artisans
 - + 3,5% Baux commerçants et artisans
- sauf les contrats signés au 2^{ème} semestre 2022

Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 représentant 25% des crédits de l'exercice 2022 sauf remboursement de la dette

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
21- immobilisations corporelles	72 613,00 €	18 153,25 €
23- Immobilisations en cours	40 518,74 €	10 129,69 €

Échange parcelles YD128 ET 130 avec parcelle YE 15 Lazaphix

La commune propriétaire de la parcelle YE15 d'une superficie de 701 m² accepte l'échange avec les parcelles YD128 et YD130.

Les frais relatifs au document d'arpentage seront supportés par l'acquéreur.

Les frais d'acte seront supportés par moitié entre la commune et l'acquéreur.

Adhésion au Fredon en 2023

Le montant de la cotisation s'élève à 504 euros

Convention d'occupation précaire pour la centrale photovoltaïque

Le conseil donne un avis favorable et autorise le Maire à signer les documents.

Revalorisation du contrat d'assurance du Centre de gestion pour les agents

le conseil municipal valide l'augmentation de 10% le taux de cotisation et la diminution de 10% le remboursement des indemnités Journalières (IJ)

Eclairage public : modernisation de l'éclairage public par des LEDS

Le conseil accepte de procéder à la modernisation de l'éclairage public grâce aux solutions d'éclairage LED et valide le devis d'un montant de 52 538,77 € pour la réalisation de ces travaux de modernisation de l'éclairage public en 2023

Mise à jour de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal

Voies rajoutées:

1- La rue de la Mairie qui relie la RN145 et la mairie (74 mètres linéaires).

2- La voie entre le chemin de la chatte (VC27) et les locaux techniques municipaux qui dessert également l'Agence Postale Communale (60 mètres linéaires).

3- La route de l'étang, chemin d'exploitation ZC7 qui appartient au domaine privé de la commune depuis la dissolution de l'association de l'association foncière communale (477 mètres linéaires).

4- La route de la bascule à Saint-Priest-Le-Betoux qui traverse une parcelle communale (YI 29) et relie la VC13 à la RD45 (64 mètres linéaires).

Soit une longueur totale de 675 mètres linéaires.

Les élus approuvent le linéaire de voirie communale mis à jour pour 51 987 mètres linéaires (51312ml+675ml).

Révision des tarifs du service de portage de repas à domicile à compter du 1^{er} janvier 2023

Tarifs MAM

2.40 € /repas pour enfants - de 18mois

3.00 € /repas pour enfants + 18 mois

Tarifs des autres bénéficiaires du service

7.10 € /repas.

Les délibérations sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture.

Pose de la première pierre de l'habitat partagé

Le 24 novembre avait lieu la pose de la première pierre de l'habitat partagé de Saint-Sornin-Leulac. Celui-ci va accueillir 8 colocataires qui seront accompagnés par des assistants (es) de vie. Ils continueront à avoir une vie sociale là où ils ont vécu. Cet habitat sera livré fin décembre 2023. Deux autres maisons sont construites en Haute-Vienne, à Lussac-les-Eglises et à Ladignac-le-Long.

L'entreprise sociale et solidaire « CetteFamille » compte environ 200 maisons en France. En plus de cet habitat, va être construit sur la commune, une unité dédiée aux personnes souffrant des premiers symptômes de la maladie d'Alzheimer et qui ne peuvent plus vivre chez elles



Mrs. Djamel Souami directeur général de « CetteFamille » et Didier Pinel (Maire) posent la 1ère pierre de l'habitat partagé.

Au second plan : Mrs. Ringaud (vice président), Verstaen (dir. dev. des maisons Millot) accompagné de deux collègues, Rumeau Gérard (président de la COMCOM Gartempe Saint-Pardoux), Thibaud Jean-Louis (2ème adjoint), Chaput Christophe (conseiller municipal), Duchiron Sébastien (conseiller municipal) , Dubois Ludovic(1er adjoint), Peyraud Annie (conseillère municipale)

Goûter des anciens

Après deux ans d'attente, en raison du covid, les "anciens" comme il convient de les nommer affectueusement, ont pu se réunir autour du traditionnel goûter préparé par Sandrine et Nathalie.

Le moment de convivialité et d'amitié a été apprécié de tous . Heureux de se retrouver après cette période d'empêchement et de pouvoir échanger sur de multiples sujets dans une ambiance détendue autour de délicieuses pâtisseries.



Banderoles Recherche Médecins

La commune persévère dans la recherche de médecins avec l'installation de deux banderoles dans la traversée du bourg. Nous avons mutualisé notre démarche avec Châteauponsac avec la mise en place de deux banderoles sur l'axe Bellac - Bessines-sur-Gartempe. (Réalisation Lavours Diffusion - Limoges)



RAPPEL : LA BORNE DE TELECONSULTATION MÉDICALE EST OPÉRATIONNELLE A LA PHARMACIE.

Celle-ci est implantée dans la pharmacie dans un espace confidentiel. Mr Domenger ou sa préparatrice vous assisteront pendant la consultation avec un praticien français. En fonction de la pathologie détectée, il vous sera délivré une ordonnance. Pour un spécialiste, il vous faudra prendre un rendez-vous avec celui de votre choix.

Pharmacie DOMENGER : Tél 05 55 76 32 49

Pour quels symptômes la téléconsultation en pharmacie est judicieuse ?

- Maux de tête
- Maux de gorge
- Douleur à la poitrine
- Problème digestif
- Infection urinaire
- Douleur à l'oreille
- Affection de la peau
- Douleur ostéo-articulaire

Téléconsultation disponible dans cette pharmacie

Dans quels cas pouvez-vous téléconsulter ?

- Vous n'avez pas de médecin traitant
- Votre médecin traitant est indisponible
- Votre demande est urgente

Dispositifs médicaux connectés qui aident au diagnostic du médecin

De quoi avez-vous besoin ?

- Carte Vitale
- Carte bleue
- Téléphone

Sans RDV, réponse en 9 min

Prise en charge par l'Assurance Maladie

Médecins français du territoire

Commémorations du 11 novembre



A Saint-Sornin-Leulac, comme à Saint-Priest-le-Betoux nos concitoyens étaient nombreux à se recueillir pour ce 104ème anniversaire.



Le dépôt de gerbe au monument aux morts de Saint-Priest-le-Betoux

Mémoires communales : collecte de documents

1914-1918 : LA GRANDE GUERRE

Le milieu rural a payé un lourd tribut lors de ce conflit. Huit millions de français ont participé à ce drame pendant ces quatre années de violences. Notre commune n'y a pas échappé, pour preuves les noms sur nos monuments aux morts (Saint Priest-le-Betoux et Saint-Sornin-Leulac) de nos jeunes fauchés par la mort.

Nous aimerions leur rendre hommage : d'abord en installant « un mur de visages » de nos poilus lors de chaque cérémonie du 11 novembre puis en réalisant un recueil consultable en mairie.

Aussi nous vous invitons à nous rejoindre et participer à une collecte de documents.

Documents recherchés :

- Photos des défunts ou des blessés ayant survécus.
- Photos/témoignages des veuves de guerre et des familles.
- Dessins et témoignages du front.
- Courriers, cartes postales, actes de décès.
- Artisanats des tranchées : (douilles sculptées, briquets, couteaux etc.)

Les documents prêtés seront photographiés avec votre accord et vous seront restitués.

Contacts : Nadège et Fabien SEMAVOINE
41 Lazaphix.

Mail : semavoine.lazaphix@sfr.fr

François CAUSSE

4, Le Pingrelaud

Mail : francoiscausse@orange.fr



Magnac Laval : Centre mobilisateur

Abribus



La mairie vient de faire l'acquisition d'un abribus. En 2020, le matériel avait été détruit par un poids lourd quittant le stationnement sur la place (voir bulletin n°259). Bien qu'elle gère les transports scolaires, la région a refusé de prendre en charge son remplacement et son financement. Coût de l'opération pour notre commune 3540 €. Pour alléger la facture, le montage a été réalisé par nos services techniques. Nos enfants sont à l'abri des intempéries de l'automne et de l'hiver.

Destructions et dégradations en tout genre



Après la destruction de plusieurs abribus par des chauffeurs de poids lourds indécents, il y a quelques mois, c'est une croix religieuse qui a été détruite par un convoi agricole de la commune...

Un comportement inacceptable car les frais engendrés sont supportés par la collectivité alors que les responsables sont assurés.

Pour rappel : le remplacement de l'abribus se monte à 3540 € et la reconstruction de la croix à 850 € soit un total de 4390€.



La minute sécurité de Jean-Pierre

Officier sapeur pompier professionnel
retraité du SDIS 77- Meaux

COMMENT FINIR L'ANNÉE EN TOUTE SECURITE

Le sapin de Noël quelques conseils:



Il est important de garder à l'esprit qu'en France, un incendie domestique se déclare toutes les deux minutes. Lors des fêtes de fin d'année, le sapin de Noël est une source d'incendie assez fréquente.

Il existe deux types de sapin de Noël, les « naturels » et les « artificiels », quel que soit le type dont vous avez choisi de faire l'acquisition, il faut garder à l'esprit des réflexes simples de prévention :

- Même si les sapins artificiels ont l'avantage de resservir, il est conseillé de ne pas le faire plus de trois années d'affilées. De plus il est extrêmement important de vérifier que celui-ci est bien réalisé en matière ininflammable (cela peut être précisé sur l'emballage ou encore sur la notice du produit).
- Naturel ou artificiel, ne placez pas votre sapin à côté d'une source de chaleur.
- Fixez le sapin sur une base bien solide, surtout s'il est grand.
- Ne jamais placer de bougies dans un sapin !
- Les sapins « naturels » vendus dans le commerce ne sont pas ignifugés. Ils sont donc inflammables et combustibles. Les décorations du type flochage ou givrage, ne sont pas des protections contre le feu ; elles augmentent au contraire l'inflammabilité des arbres sauf si le fabricant a utilisé des substances ignifugées.
- Avant d'acheter un sapin artificiel, vérifiez que ce dernier est conforme à la norme NF 554-200 de décembre 1994. Cette norme correspond à la protection des extrémités métalliques du sapin c'est-à-dire à la protection des plus petits et des plus grands face aux risques de blessures.

Boules de Noël et guirlandes comment éviter les dangers :



- Evitez les boules en verre. Elles sont jolies, souvent artisanales, mais peuvent être dangereuses pour les jeunes enfants en cas de casse. Choisissez plutôt des boules en plastiques incassables.
- Vos guirlandes doivent être conformes aux normes françaises et européennes marquées du logo NF et/ou CE.
- Ne surchargez pas les prises électriques et utilisez des prises sécurisées.
- Evitez les cheveux d'anges et la neige en aérosol qui sont particulièrement inflammables.

- Attention, les guirlandes attirent les jeunes enfants, qui peuvent tirer dessus et faire basculer le sapin.
- Les baies de houx, de gui et leurs imitations artificielles peuvent se détacher et être ingérées par les jeunes enfants avec risque d'étouffement ou d'intoxication.
- N'accrochez pas au sapin des petits objets qui ressemblent à des friandises.

Lors des fêtes de fin d'année, l'utilisation de décorations lumineuses en grand nombre fait souvent appel à des multiprises. La multiprise utilisée en excès surchauffe et altère l'installation (fonte des gaines de protection), ce qui peut provoquer un court-circuit. Des étincelles se dégagent alors, provoquant des incendies. 30% des incendies domestiques sont d'origines électriques

RAPPELS DE PRÉVENTION

Les conseils afin d'éviter les incendies

- Mettez le pied du sapin dans une bassine d'eau (le sapin est comme un bouquet de fleurs, il continue à absorber de l'eau même coupé)
- Choisissez un emplacement éloigné des appareils de chauffage, d'une flamme ou d'un corps incandescent tel qu'une bougie.
- Ne jamais accrocher de décoration comprenant des flammes nues.
- Ne jamais laisser les guirlandes électriques fonctionner sans surveillance, notamment pendant la nuit ou lorsque vous êtes absents du domicile.
- Selon un rapport de la Commission Européenne, en 2009, 30% des guirlandes électriques étaient dangereuses (risques d'incendies et d'électrocution). Veillez donc à bien les choisir (normes de sécurité NF et CE).
- Les appareils électroménagers et autres éléments électriques se sont multipliés et leur puissance a augmenté. Les installations électriques trop anciennes ne permettent plus de les alimenter correctement. Éviter de surcharger les prises électriques (surtout avec des appareils à forte consommation).
- Confiez tous travaux de modification des installations électriques à des professionnels qualifiés.
- Prenez l'habitude de débrancher un appareil électrique après usage. Cela vous permettra de réaliser des économies d'énergie et évitera tout risque de surchauffe, donc d'incendie et de brûlure.

L'idée du sapeur-pompier !

Dans le cadre des préparatifs et décorations des fêtes de fin d'année, un calcul simple vous permettra de connaître les possibilités techniques de chaque prise de votre installation électrique

- Il faut relever l'intensité indiquée sur le disjoncteur qui protège la prise (par exemple 16A) puis la tension de votre installation (probablement 230V dans le domaine privé). Appliquez ensuite la formule suivante :

I (intensité admise par le disjoncteur) x T (tension de l'installation) = P (puissance admissible par l'installation)

soit dans le cadre de l'exemple 16 x 230=3680Watt la puissance maximale admissible

Agence postale communale

Exposition peinture jusqu'au 31 décembre 2022



Elle a des attaches creusoises, Jeanne-Marie a choisi notre commune pour poser ses valises dans le village de Lavergne pour y passer sa retraite. Attirée par les métiers manuels, elle a pratiqué la mécanique automobile avant de faire des études de marqueterie. Elle a travaillé exclusivement le chêne massif par découpe en segmentation. En 2019, elle se découvre une nouvelle passion en consultant un livre sur le dessin.

Autodidacte, elle n'a jamais pris de cours ou fréquenté une école d'Art, Jeanne-Marie consacre ses œuvres aux animaux. Pour elle, le souci du détail revêt une grande importance. Une expression, un regard, une posture garantissent la réussite ou non du tableau. Sa table à dessin est installée dans sa chambre face à son lit, elle n'hésite pas à se lever la nuit pour rectifier un détail qui ne lui plaît pas.

Les dessins sont réalisés aux crayons graphites. Chaque tableau demande entre 70 et 80 heures de travail et sont réalisés à partir d'une photo.

Voici une belle idée de cadeau de Noël pour immortaliser votre fidèle compagnon.

Jeanne-Marie VERVAET Tel : 06 65 06 33 88
Mail : j.m.vervaet@gmail.com



Les sujets de marqueterie sont réalisés en chêne.

Vie scolaire

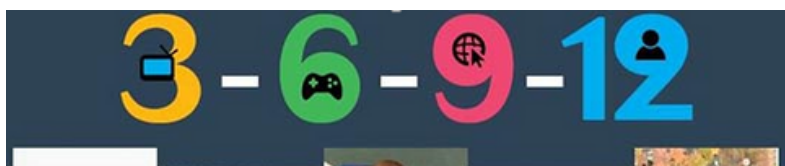
Un mot d'école...

Quel souvenir gardez-vous des vacances de Toussaint ? demandais - je à mes élèves en cette jolie journée de rentrée de novembre. Je vis fleurir alors sur leurs dessins des PS4, Switch, manette, taser, console, tablette, télé... Il reste l'écran, super nounou de nos enfants esseulés. Ils ont seulement 6 ans et ce sont les garçons qui sont les plus touchés par ces dérives qui, si elles persistent, risquent de devenir addictives.

Pourtant, les problèmes liés à une forte consommation d'écran sont récurrents depuis plusieurs années et bien repérés autant dans notre école que dans les autres écoles de France : trouble de l'attention, retard de langage, difficulté d'apprentissage ou relationnelle. C'est toute l'habileté sociale qui est mise en souffrance !

En tant que parents, nous devons exercer un contrôle permanent à l'accès aux outils numériques (télévision, tablette, téléphone...), un choix sur les programmes qui y sont diffusés et réguler le temps d'exposition aux écrans. Pour que nos enfants se développent harmonieusement, qu'ils soient acteurs et non consommateurs, il faut les inciter à pratiquer des activités en extérieur, des jeux de société, des jeux de construction...

Pensons à appliquer la formule 3-6-9-12 .



Avant 3 ans
L'enfant a besoin de construire ses repères spatiaux et temporels

De 3 à 6 ans
L'enfant a besoin de découvrir toutes ses possibilités sensorielles et manuelles

De 6 à 9 ans
L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social

De 9 à 12 ans
L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde

Après 12 ans
L'enfant commence à s'affranchir des repères familiaux

La TV, pas avant **3** ans

La console personnelle, pas avant **6** ans

Internet après **9** ans

Les réseaux sociaux après **12** ans

Méthode de Serge Tisseron



« Je jouais à la Switch et à Mine Craft. »



« Je joue à la console avec un taser électrique. »

Delphine Dubois
Directrice EPPU St Sornin Leulac

Bénévolat en garderie

L'équipe de bénévoles continue d'apporter une aide précieuse à la garderie périscolaire du soir, en soulageant la charge de travail de Camille, lui permettant ainsi d'assurer plus sereinement l'aide aux devoirs.

Leur intervention est orientée sur des moments de lecture d'histoire ou de discussion touchant l'enfance. Une expérience très simple du langage des signes est proposée ce qui semble intéresser les enfants.

Ce travail d'équipe demande un investissement important et concourt à apaiser, à canaliser dans une certaine mesure l'énergie débordante des enfants fatigués par une journée d'école.

Nous devons être reconnaissants et remercier vivement cette équipe pour qui le mot bénévolat prends toute sa valeur.

Nous n'oublierons pas dans ces remerciements Nicolas en stage pour quelques semaines et qui a participé lui aussi à la qualité de cet encadrement.

Un appel à Bénévoles pour Mathis ...

Help ! Appel à Bénévoles

Autisme Espoir Vers L'école

« Venez jouer avec moi, 1h30 par semaine »

Je m'appelle Mathis, j'ai 9 ans et nous venons tout juste de nous installer à Saint-Sornin-Leulac.

Affectueux et toujours prêt à jouer, je fais appel à vous !!!

Je suis autiste et j'ai du retard dans mon développement.
En venant jouer avec moi, vous m'aidez à m'en sortir, en suivant une méthode par le jeu qui a fait ses preuves, à la portée de tous.

Si vous pouvez venir m'accorder un peu de votre temps pour me faire jouer

Appelez ma maman au 06 74 32 22 41

Le marché des Producteurs



Le 05 août s'est tenu pour la première fois sur notre commune un marché des producteurs. Le beau temps était de la partie. La foule constituée de nombreux vacanciers découvraient les richesses culinaires de notre terroir (viandes, escargots, bières...).



Restauration automobile

Phénomène de mode, des passionnés font revivre des véhicules anciens qui ont marqués leur jeunesse. Seule condition avoir de solides connaissances en mécanique.



René ROC

Quatre de nos concitoyens, Mrs Beaubert, Guimbard, Pinson, et Roc, se sont mis en tête de réveiller une Simca P60 break ayant appartenu à René ROC artisan menuisier et charron à Saint-Sornin-Leulac. Le véhicule était remis depuis une vingtaine d'années ans dans l'atelier situé rue de l'abreuvoir. Elle est revenue sur ses terres où elle a rendu de nombreux services à ses propriétaires René et Marguerite ROC. Elle servait de camionnette pour charrier du bois car René était charron et menuisier. Elle a été empruntée par de nombreux Saint-Sorlatiens pour faire leur dernier voyage vers l'éternité...elle fut corbillard.



SIMCA. P60 (P pour usine de Poissy.) toute en beauté après restauration.

7 CV – Moteur Flash.

Commercialisation ; 1959

Achetée en 1966 (2ème main)

Couleur 2 tons : ivoire et turquoise.

Production : 455 000 exemplaires. Le véhicule restauré et propriété de Daniel ROC fut présenté place de la Paix. Le compteur totalise 48 000 kms

Remerciements à Mme ROC Madeleine

Stationnement des poids lourds



Par arrêté municipal n° 2022 - 03- PERM, le stationnement des véhicules de plus de 3.5 T sur la « Place de la Mairie » de la commune de Saint-Sornin-Leulac est interdite de façon définitive à compter du samedi 1er octobre 2022.

Le stationnement sur la Place est limité aux véhicules de tourisme, camping-car et caravanes.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de services publics en activité et aux véhicules de secours.

Yoga à Saint Sornin Leulac

Patrick LACHAISE, enseignant de Yoga diplômé de l'ENPY propose de donner des cours à partir de **Février 2023**:

"Déjà présent dans la région depuis 3 ans, il enseigne un hatha-yoga simple et accessible à tous.



Une heure par semaine, découvrez les bienfaits du Yoga: l'entretien du corps physique, l'art de respirer, l'apaisement mental ou la connaissance de soi... Offrez vous un moment de grande détente, une bonne idée pour bien aborder cette nouvelle année.

L'activité Yoga à St Sornin Leulac pourra démarrer lorsque la demande sera suffisante.

Alors n'hésitez pas à vous renseigner en appelant au 06 72 71 11 19.

Merci, à bientôt !"

Dons divers

A la cantine scolaire :

Mr. SOIRAT : Tomates et Salades.

Anonymes : Œufs et Courgettes, cèpes, persil

A l'école :

Anonyme : 10 €

Au bulletin municipal :

Anonymes : 50 €



Station-service

La nano-station est enfin ouverte !

La station est opérationnelle après des mois d'attente. Les branchements de la fibre sont enfin arrivés. La station est gérée par la COMCOM Gartempe Saint-Pardoux, la mairie de Saint Sornin Leulac n'intervenant que pour la propreté du site.

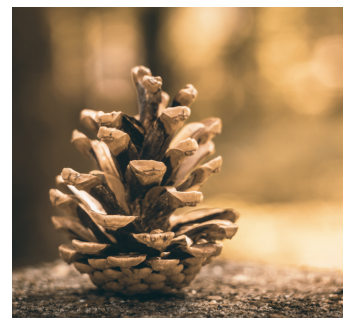
La station est réservée aux véhicules légers et aux camping cars. Elle est interdite aux poids lourds.

Coût de la réalisation :

L'enveloppe budgétaire est d'environ 331.000€ avec des subventions du département et de l'Etat de 187.000€.



Nano station-service de Saint-Sornin-Leulac



Etat civil

Décès



Le 22 Août 2022 à Limoges
PENOT Yannic , 75 ans, domicilié Route du stade

Le 09 Octobre 2022 à Chateauponsac
SOUKIA Jacques , 84 ans, domicilié Chez Bonnet

le 25 octobre 2022 à son domicile
MONDESIR Jean, 89 ans, domicilié Lazaphix

Le 11 novembre 2022 à Limoges
PILARSKI Michel, 57 ans, domicilié à Châteauponsac
(Cuisinier au restaurant le Coconut)

Le 16 novembre 2022 à Limoges
MILANT Michel, 81 ans, domicilié Chez Bonnet

Le 08 décembre 2022 à Limoges
Fontaine Marie-Micheline ,68 ans , domiciliée à Lavergne

Nos sincères condoléances



Naissances



Le 20 juillet 2022 Marie COZE GENDRAUD à Villemacheix

Le 5 août 2022 Mathieu DOUCET à Montulat

Nos sincères félicitations



Brûlage de végétaux

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende .

Source: sdis-87.fr

Du 21 décembre
au 10 janvier

SYDED
SAINT-YREIX
tous ecocitoyens !

Que faire de vos coquilles ?

Déposez-les en déchèteries !

Pour des poubelles
palourdes,
avec une taille
de crevette !

**Coquilles d'huîtres - Moules
Saint-Jacques - Crustacés**

16 déchèteries participent à l'opération

Ambzac, Bessines-sur-Gartempe, Bosmie l'Aiguille, Châlus,
Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers, Magnac Laval, Nexon, Nieul,
Rochechouart, St-Germain-les-Belles, St-Junien, St-Léonard de Noblat,
St-Mathieu, St-Martin le Vieux et St-Yrieix.

Pensez zéro déchet !
Pour plus d'informations :
05.55.12.12.87 - www.syded87.org
f i t @syded87



Prochaine date de collecte des encombrants:

mardi 28 février 2023

Merci de vous enregistrer auprès du secrétariat de Mairie
au plus tard le lundi 27 février 2023.

L' école de Saint Priest le Betoux en 1907

Au début du 20ème siècle, l'école était située dans la maison contiguë de l'église où était installée également la mairie. L'école se réduisait à une salle servant pour les réunions du Conseil Municipal ou d'entrepôt pour les archives et le cadastre. Point de cour de récréation, de préau, de latrines et de réfectoire. Quelques fois la salle de classe était dans la maison de l'instituteur .Il pouvait ainsi s'occuper du ménage, de ses enfants et de la cuisine.

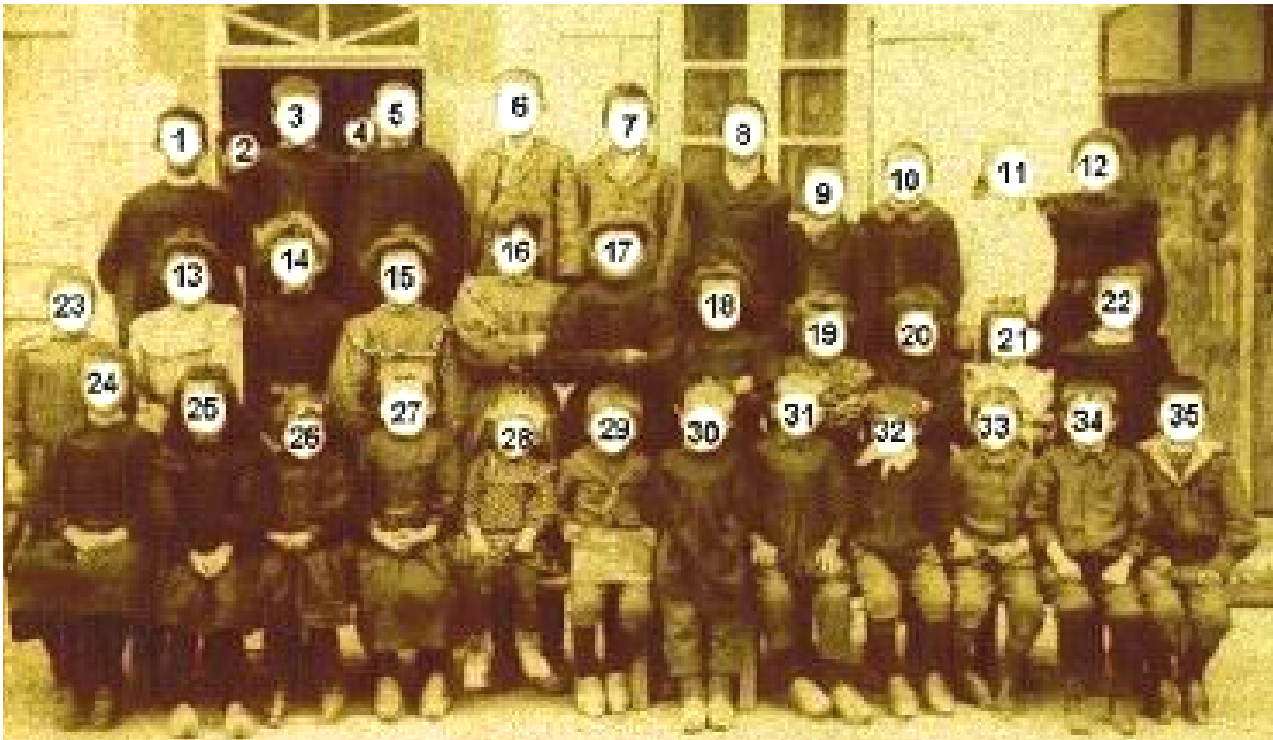
L'hiver les enfants devaient apporter une bûche pour chauffer la classe. L'école avait pour mission d'instruire, d'éduquer et d'éradiquer la violence sociale , l'injure et les bagarres. L'agressivité se caractérisait en premier lieu chez les élèves entre eux , les enseignants n'étaient pas en reste. La pédagogie par les sévices à l'école et dans les familles, était fréquente. Les enfants étaient roués de coups etc., malgré la loi Guizot de 1834 qui condamnait ces méthodes. Les maîtres continueront à administrer des humiliations.

Voici un panel des sévices les plus usités :

- Nettoyer les carreaux avec sa langue.
- Agenouillement, une main levée portant une brique.
- Agenouillement sur une règle.
- Coups de règle sur les doigts ou coup de fouet.
- Enfermement dans une cage à roulettes d'où le cancre suivait le cours.
- La punition du « jambon » la plus douloureuse consistait à être sur une seule jambe, les bras en croix avec une pile de livres dans chaque main.



La lézardière



Mon Grand père Ernest Morgat (n°6 sur la photo) a lui aussi connu les foudres de l'instituteur Mr Louis Metoux. Celui-ci a été sévèrement sanctionné et muté pour avoir arraché ou décollé les oreilles de plusieurs chenapans.

Il n'y avait pas de cantine scolaire (1), la plupart des élèves ne rentraient pas déjeuner le midi. Ils tiraient de leur musette un morceau de lard accompagné de pommes de terre bouillies ou de châtaignes. Le dessert se limitait à des fruits chapardés dans les vergers. La boisson était une mauvaise piquette, du vin ou de l'eau. Il était scandaleux de jeter le pain et de manger de la viande (essentiellement du porc sans légumes.) L'hiver les élèves devaient faire plusieurs kilomètres dans la neige.

(1) La première cantine scolaire fut créée en 1844 par le maire de Lannion : Emile Depasse. Le tarif dépendait du revenu des parents.
(photos et texte F.Causse)



Evolution des rapports scolaires



ECOLE DE SAINT PRIEST-LE-BETOUX

Année 1907

A cette époque l'école de St Priest-le-Betoux était située à coté de l'église. Aujourd'hui ,c'est une maison d'habitation qui porte le nom de : « La Lézardière ».

1	Augustin	DESECURES	Villemont	23	Louise	GALLET	Le Puy Marchou
2	Felicie	DUPEUX	Morterolles	24	Ida	LEFORT	Villemont
3	Pierre	DAVID	Le Pingrelaud	25	Germaine	DEGAT	Villemont
4	Joseph	DUCOURTIOUX	?	26	Yvonne	LABETOULLE	La Croix Blanche
5	Gaston	MARCET	Le Puy Marchou	27	Laetia	LABETOULLE	La Croix Blanche
6	Ernest	MORGAT	Le Pingrelaud	28	Emilienne	DUPEUX	St Priest le Betoux
7	Jean	ROSIER	Le Maroudeau	29	Henri	DESECURES	Villemont
8	Pierre	LEGER	Villemont	30	Georges	DAVID	Le Pingrelaud
9	Baptiste	LETANG	St Priest le Betoux	31	Jean	DAVID	Le Pingrelaud
10	Louis	GALLET	Le Puy Marchou	32	Raymond	CATELI	Villemont
11	Marthe	LEBRETON	St Priest le Betoux	33	Marcel	LACOUX	Le Pin Bernard
12	Léontine	DUPEUX	Le Beauvert	34	François	MANAT	Le Maubert
13	Marcelle	ROSIER	Le Maroudeau	35	Henri	MERCIER	Pleinechaud
14	Louise	PRUGNAUD	Pleinechaud				
15	Pauline	GIRAUD	Le Pin Bernard				
16	Eloise	PLANCHON	Le Maroudeau				
17	Anais	LAVALETTE	St Priest le Betoux				
18	Léontine	SIRIER	Le Puy Marchou				
19	Marie	ROSIER	Le Maroudeau				
20	Pierrette	FAUVET	Treifeix				
21	Louise	CARDINAUD	Treifeix				
22	Yvonne	DUPEUX	Villemont				

Le rassemblement des parents d'élèves de Saint-Sornin-Leulac et Saint-Amand-Magnazeix (RDPE)

L'association fait peau neuve!

Une nouvelle année scolaire a débuté et le bureau du rassemblement des parents d'élèves (RDPE) en a profité pour faire peau neuve ! En voici la nouvelle composition :

Présidente : Cécile Vassy (maman d'Isalys, CE1)

Trésorière : Tiphaine Lamant (maman de Théo, CP)

Secrétaire : Eunice Tankeu (maman de Nathanaël, CE1)

Secrétaire adjointe : Déborah Vannier (maman de Noa, CP)

Plusieurs mamans nous ont également fait part de leur volonté d'aider lors des manifestations : Cécile Barié (maman de Quentin, CE2), Manuella Marjault (maman de Léandro, CE1), Sophie Denis (maman de Abygaël, GS), Aurélie Hamel (maman de Lilya, GS). Cette liste n'est pas figée et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour faire fonctionner l'association !

Le RDPE a à cœur de contribuer au bien être des enfants au sein du RPI mais aussi de créer du lien entre les familles en dehors du temps scolaire.

-En ce début d'année : Un concours de logo « Dessine ton école » a été organisé au mois de novembre. Nous remercions tous les enfants qui ont tenu à participer à ce concours. Le nom du vainqueur du concours sera dévoilé lors du repas de Noël le 16 décembre 2022 et le logo gagnant sera imprimé sur tous les objets personnalisés de l'association (gobelets réutilisables...).

Le RDPE a également prévu de soutenir financièrement le projet artistique prévu cette année à l'école de Saint Sornin Leulac avec une subvention de 400€. Une vente de gâteaux/brioche/pâte à tartiner a été organisée sur la commune pour aider à obtenir les fonds nécessaires au cours des mois d'octobre et novembre et une autre sera faite avril/mai 2023. Un grand merci à tous ceux qui ont soutenu cette initiative. En souvenir de Georges et Hélène Letang, anciens résidents de Saint-Sornin-Leulac, leur petite fille a fait un don de 100€ à l'association pour soutenir cette action. Le RDPE les remercie chaleureusement ainsi que leur famille.

-Pour Noël, les membres de l'association s'activent pour la venue du père Noël avec des cadeaux pour les deux écoles du RPI et des chocolats pour les enfants.

Nous tiendrons également un stand sur le marché de Noël organisé le vendredi 23 décembre à Saint-Maurice-la Souterraine par Madame BOUDET Cécile (fille de Mme Dubois, l'ancienne institutrice de St Sornin Leulac). N'hésitez pas à venir nous soutenir!!

Le RDPE compte poursuivre ses activités dans cette dynamique avec plusieurs projets prévus courant 2023:

-**Le samedi 28 janvier 2023** : après midi parents-enfants d'initiation à la Zumba;

-**Courant mars** : un samedi après-midi boom - carnaval ;

-**En fin d'année** : un dictionnaire pour chaque enfant de CM2 afin de l'accompagner dans son passage au collège et un album pour les enfants de CP afin qu'ils gardent un souvenir de l'école de Saint Sornin Leulac ;

-La participation financière aux sorties de fin d'années des trois classes.

-**Aux beaux jours** : une randonnée gourmande.

Et pour garder un souvenir physique de cette année, une vente d'objets personnalisés avec les dessins de nos enfants sera également organisée début 2023.

Une question ? Une remarque ? Vous pouvez nous contacter :

- Par mail : rdpe.slsam@gmail.com

- Sur Facebook : « RDPE St Sornin St Amand »



Les membres du RDPE

Marché de Noël à St Maurice la Souterraine



Promenade
en calèche **
Animations
pour enfants

Vin chaud,
Chocolat chaud

Crêpes, gâteaux,
Mignardises,
Tombola
Objets décoratifs *

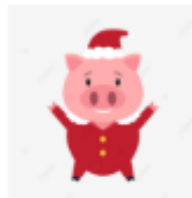
La Ferme du BOUDET Champs
Fête Noël
VENDREDI 23 DECEMBRE

14h30 : Début du marché de Noël avec la présence de divers producteurs et artisans

16h00 : Arrivée du père Noël en calèche



17h : Lancement des illuminations de Noël



Pain cuit au four à bois

TOUT SUR PLACE POUR SUBLIMER VOS REPAS DE FÊTES !!!

N' hésitez pas à réserver auprès de vos producteurs et retirer votre commande le jr J (avant le 20/12 de préférence) :

***Cécile / La ferme du BOUDET champs 0616867710** : charcuterie, rôtis porc et bœuf, émincés apéritives...

***Nicolas R / Jardin des Perrieres 0666089557**: divers légumes, timbale écrasé pomme de terre au foie gras, timbale de butternut bleu d'auvergne

***Patricia / Au champ du coq 0607858387**: Mousse de foie de volailles, pintades, poulets, œufs

***Nicolas G / La biquette cendrée 0670110817**: divers fromages de chèvres, bouchons apéritifs, plateau de fromages

***Francis / miel pour sublimer vos plats ou pain d'épice**

***Restaurant le St Amand / Saumon et truite fumés maison réservation auprès de Cécile 0616867710**

* Participation des enfants de l'Amical laïque de St Maurice-la-souterraine 23 et du RPI St Amand-Magnazeix /St Sornin-Leulac 87

IPNS / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Comité d'Animation

Week-end festif



Le 3 septembre la commune renouait avec la tradition en organisant un concours de pétanque puis une démonstration de country. Pour attendre le feu d'artifice diverses animations étaient proposées avec un tour de chant des sosies de Johnny Hallyday et de Claude François. La soirée s'est terminée par un bal.

Le lendemain à partir de 6 h 00 la brocante s'installait place de la Paix.



photos : muriel becker



Club Country de Magnac laval

La « country danse » (ou danse paysanne) est une danse d'origine anglaise du XVII^{ème} siècle. En France, ces chorégraphies sont apparues avec la création de Disneyland Paris en 1992 et se sont popularisées. En 2020, on comptait 2000 clubs ou associations de « country » 4 millions d'adeptes.

Le rêve américain du Far-West de ses grands espaces, et de la conquête de l'Ouest...

Association les Amis des Chats

Nous menons toujours un combat de tous les instants contre la détresse et la misère de nos amis félins. Le statut de l'animal a changé - paraît-il - mais nous ne constatons aucun changement dans la réalité. Les appels à l'aide sont en constante augmentation. Et cette année, nous avons côtoyé l'horreur plusieurs fois.

Notre volonté, notre motivation sont toujours présentes et c'est d'autant plus difficile pour nous d'être limités par le manque de bénévoles actifs. Car nous ne pouvons pas faire plus.

Le contexte actuel est anxiogène pour tous avec l'augmentation du coût de la vie. Pour nous aussi tout a augmenté : la nourriture, les frais vétérinaires, les médicaments, les déplacements lors des sauvetages.

Nous avons des félins adoptables en chatterie. D'autres en cours de socialisation et pour lesquels il faudra un peu plus de temps et beaucoup de tendresse pour enfin trouver le bonheur dans un foyer chaleureux. Ils paient déjà très cher l'indifférence et l'égoïsme humains, il ne faut pas les abandonner à leur triste sort.

Venez nous rejoindre, ils vous attendent.

A tous les lecteurs, nos souhaits de Bonne Année 2023.

La Présidente,

Danielle Bonnet

Site : <http://lesamisdeschats-chateauponsac.jimdo.com>

Mél : lesamisdeschats87@orange.fr

Tél. : 06 85 56 42 42



Gribouille, Félix, Olaf et compagnie...

Permanence
d'accueil
mobile
du Secours
Populaire en
Haute-Vienne

Solidaribus

À SAINT-SORNIN-
LEULAC

PARKING LE LONG DE LA
N145 DEVANT LA MAIRIE



Les prochaines permanences dans la commune auront lieu les :

MARDIS 10-01 / 14-02 /

14-03 / 11-04 / 09-05 /

13-06-2023

À 15h00

Vie associative



**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE**
de la HAUTE-VIENNE

Section FNATH de BESSINES SUR GARTEMPE-CHATEAUPONSAC
Chez Monsieur Jean-Bernard COUEGNAS
Président
7 Villarcoïn
87250 SAINT PARDOUX LE LAC
☎ 05 55 76 58 10

La FNATH 87

une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents. **2 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits.**

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, un entretien avec une juriste :

- Par téléphone : permanence téléphonique assurée aux horaires habituels d'ouverture au public du groupement, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h sur rendez-vous pris au 05 55 34 48 97.
- RDV au groupement : les adhérents peuvent également rencontrer une juriste au groupement 6 avenue du Président Sadi Carnot 87350 PANAZOL sur rendez-vous pris au 05 55 34 48 97 ou sur fnath.87@orange.fr
- RDV en permanence : les adhérents peuvent également rencontrer une juriste lors des permanences (si 4 adhérents inscrits) sur rendez-vous pris au 05 55 34 48 97 :
 - à Bessines/Gartempe (janvier, février, avril, mai, juin, septembre, octobre et décembre), le 2^{ème} vendredi du mois de 14 h à 16 h salle de la Mairie ;
 - à Châteauponsac (mars, juillet et novembre), le 2^{ème} vendredi du mois de 14 h à 16 h, maison France services (en face de la Mairie).

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :

- **le groupement départemental** au 05 55 34 48 97 ou sur fnath.87@orange.fr,
- **les bénévoles de la section** :
Jean-Bernard COUEGNAS, président de la section – 05 55 76 58 10
Stéphane BROUILLE, trésorier de la section – 06 89 57 35 37



Délestage

Comme cela est rappelé régulièrement par les services de la Préfecture et les médias, les mois d'hiver risquent de poser des problèmes de fourniture d'énergie. Cependant lors d'une récente réunion avec les services de la Préfecture il a été précisé que notre région ne devrait pas être exposée à des coupures d'alimentation sur le mois de décembre 2022.

Il subsiste un **risque sur la première quinzaine de janvier**.

Si le risque se précise nous serons tenu informé à J-3 de ce risque et les secteurs touchés seraient précisés à J-1. Les élus relaieront toutes les informations dans leurs secteurs respectifs.

Rappelons que ces coupures s'étaleraient de façon "tournante" sur une amplitude horaire de **2 h** :

entre **8 h et 13 h** et de **18 h à 20h**

Pour se tenir informé de la situation au niveau national et régional chacun peut s'inscrire sur le **site www.monecowatt.fr**

Continuons d'appliquer les mesures simples d'économie de consommation, mais sachez que les élus sont mobilisés pour réagir à toute alerte et vous tiendront informés.

Depuis mon Ecowatt, il est possible d'accéder au site « coupures-exceptionnelles.enedis.fr » qui permettra aux clients de saisir leur adresse et de savoir s'ils sont concernés par le délestage. Ce site ne sera accessible qu'en cas de coupures effectives.

Cette information sera disponible la veille de la coupure effective vers 17h00 .

Vous pouvez également télécharger sur votre mobile l'application Enedis à mes côtés ou avoir les mêmes informations sur le portail collectivités d'Enedis, et être informés des coupures en temps réel.

Tout savoir sur le passage de l'hiver 2022-2023



Cet hiver, si les capacités de production d'électricité sont insuffisantes, RTE et les pouvoirs publics peuvent décider de délestages ciblés.

Ceux-ci seront mis en œuvre par Enedis. Les coupures localisées et tournantes seront d'une durée d'environ 2h. (le matin entre 8h et 13h, le soir entre 18h et 20h).

Une carte de l'état du réseau sur 4 jours est disponible sur le site internet ou sur l'application mobile « Mon ecowatt ».

Depuis « Mon ecowatt », il est possible de saisir votre adresse et de savoir si vous êtes concernés par le délestage.

Cette information sera disponible la veille de la coupure effective vers 17h00.

Vous pouvez également télécharger sur votre mobile l'application Enedis à mes côtés



LE VIOLENTOMÈTRE

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE
POUR RECONNAÎTRE
LES VIOLENCES CONJUGALES

VERT, ORANGE OU ROUGE ?

Des repères pour identifier les situations
malsaines ou dangereuses dans le couple,
et trouver des personnes pour en parler.

Le « violentomètre » permet l'identification de toutes les palettes de violences conjugales et la mesure des violences. Il s'adresse en priorité aux jeunes filles et femmes en couple. L'objectif consiste à s'interroger sur ce qui se passe au sein du couple, à reconnaître ce qui relève d'une relation saine et consentie, mais aussi les signes qui doivent alerter, et ce qui constitue objectivement une violence.

3919

Numéro d'écoute national
anonyme et gratuit
24h/24 - 7j/7

EN CAS D'URGENCE

appelez le 17
ou par SMS le 114

Retrouvez les associations locales sur
maisonegalitefemmeshommes.fr

Aux côtés des associations locales, Grenoble Alpes Métropole s'engage contre les violences faites aux femmes et propose cet outil de sensibilisation créé par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, En avant toutes et la Ville de Paris.



PROFITE !
TA RELATION EST SAINE QUAND IL ...

- 1 RESPECTE TES DÉCISIONS ET TES GOÛTS
- 2 ACCEPTE TES AMI-E-S ET TA FAMILLE
- 3 A CONFIANCE EN TOI
- 4 EST CONTENT QUAND TU TE SENS ÉPANOUÏE
- 5 S'ASSURE DE TON ACCORD POUR CE QUE VOUS FAITES ENSEMBLE

VIGILANCE, DIS STOP !
IL Y A DE LA VIOLENCE QUAND IL ...

- 6 T'IGNORE DES JOURS QUAND IL EST EN COLÈRE
- 7 TE FAIT DU CHANTAGE SI TU REFUSES DE FAIRE QUELQUE CHOSE
- 8 RABAISSE TES OPINIONS ET TES PROJETS
- 9 SE MOQUE DE TOI EN PUBLIC
- 10 TE MANIPULE
- 11 EST JALOUX EN PERMANENCE
- 12 CONTRÔLE TES SORTIES, HABITS, MAQUILLAGE
- 13 FOUILLE TES TEXTOS, MAILS, APPLIS
- 14 INSISTE POUR QUE TU ENVOIES DES PHOTOS INTIMES
- 15 T'ISOLE DE TA FAMILLE ET DE TES AMI-E-S

PROTÈGE-TOI DEMANDE DE L'AIDE !
TU ES EN DANGER QUAND IL ...

- 16 TE TRAITE DE FOLLE QUAND TU LUI FAIS DES REPROCHES
- 17 «PÈTE LES PLOMBS» LORSQUE QUELQUE CHOSE LUI DÉPLAÎT
- 18 TE POUSSE, TE TIRE, TE GIFLE, TE SECUE, TE FRAPPE
- 19 MENACE DE SE SUICIDER À CAUSE DE TOI
- 20 TE TOUCHE LES PARTIES INTIMES SANS TON CONSENTEMENT
- 21 MENACE DE DIFFUSER DES PHOTOS INTIMES DE TOI
- 22 T'OBLIGE À REGARDER DES FILMS PORNOS
- 23 T'OBLIGE À AVOIR DES RELATIONS SEXUELLES
- 24



Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16-25 ans

 contact@mlr87.fr
 <https://www.facebook.com/mlrhv87/>
 <https://www.missionlocaleruralehautevienne>

CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

Vous avez moins de 26 ans ! Des solutions pour tous vos projets

EMPLOI : techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, Contrat d'Engagement Jeune ...

PROJETS : découverte de secteurs et métiers, immersions en entreprises et visites d'entreprises...

FORMATION : droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements ...

VIE QUOTIDIENNE : permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières, démarches liées au logement, accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture ...



Jeunes 16 à 25 ans # 1 jeune 1solution


Passez en mode Avenir !




Simulateurs de conduite code, conduite, aides....




Un simulateur de conduite pour :

-  Se préparer au code et à la conduite
- Compléter des heures de conduite

Comment ça marche ?

- Le jeune dispose d'un compte personnel pour suivre ses séances
-  Il est en situation réelle de conduite
- Il bénéficie d'un soutien pendant ses heures d'apprentissage
- Avec des vidéos et des jingles
- Simulateurs sur St Junien et St Yrieix

-  Mais aussi des infos sur : préparation au code de 70 heures gratuite, aides financières aux permis, location et réparation de véhicule...

Gratuit



+ d'infos au 05.55.70.45.74

La Mission Locale Rurale ...Proche de chez vous...Contactez-nous !!!

2 RUE DU COQ - 87300 BELLAC - ☎ 05.55.68.87.54

Du lundi au jeudi – 8h30-12h30 / 13h30 et 17h30 / Vendredi – 8h30 -12h30 / 13h30 et 16h30

4 antennes - 29 points d'accueil sur tout le département (Hors agglomération de Limoges)

Une équipe de 35 professionnels et des services gratuits.

Informations utiles



Toute notre énergie
pour améliorer
votre logement



Un projet de rénovation énergétique ? Une question sur les aides disponibles ?

05 55 14 88 42
contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Nos conseillers sont à votre écoute
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de
13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.



Pour garantir un accès équitable au service sur toute la Haute-Vienne, les conseillers de Nov habitat 87 assurent des permanences régulières dans chaque communauté de communes. Attention, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous !
>> + d'info sur www.novhabitat87.fr/permanences/

Nov habitat 87 vous aide gratuitement et de manière neutre à définir votre projet de rénovation énergétique. **Les conseillers vous informent des aides** auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins.

Nov habitat 87 est un service gratuit proposé par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHM), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne pour les particuliers (hors Limoges Métropole)

action portée par :



Attention aux arnaques à la rénovation !

Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov'...) ne font jamais de démarchage en porte-à-porte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020. Merci de remonter les cas constatés à

Nov habitat 87



Une question sur le logement ?

Pensez à l'ADIL 87 !

Vous recherchez des informations juridiques, financières ou fiscales concernant :

- Les relations propriétaires-locataires
- L'accession à la propriété
- La vente de logement
- Les travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation à la perte d'autonomie
- La copropriété
- Les relations de voisinage
- L'investissement locatif
- Le mal logement ...



N'hésitez pas à contacter nos conseillers-juristes (Conseils neutres et gratuits)

05 55 10 89 89

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

www.adil87.org

contact@adil87.org



Des permanences ont lieu près de chez vous. Pour connaître les lieux et dates, consulter notre site Internet.

L'ADIL 87 est conventionnée avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne et le Ministère chargé du logement

Démarches ANTS.

Pour 2023, face à la forte affluence des demandes et aux difficultés des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous pour une demande de passeport et de carte d'identité, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met à leur disposition un **moteur de recherche** permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

De plus, demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit. La démarche pour faire une demande sur le site de l'ANTS est mise à jour chaque année, retrouvez donc **dans le guide pour 2023** et **dans cette notice d'information** toutes les informations importantes :

- Pour demander une carte d'identité ou un passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Pour un permis de conduire: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Pour une carte grise aller sur: <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Les usagers de la route peuvent aussi s'adresser **à un centre habilité le plus proche** afin d'obtenir une aide rapide pour immatriculer **votre nouveau véhicule**.

Carnet d'adresses

**POMPIERS: 18 GENDARMERIE: 17
SAMU: 15 MEDECIN DE GARDE: 15**

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Pharmacie DOMENGER - 05 55 76 32 49

Lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14 h à 17h45

Samedi de 9h à 12h

M. CONDON Pascal - Infirmier libéral- 06 71 72 65 96

Mme AIRIAU Élodie - Ostéopathe- 06 78 80 29 49

Mme HAMMANN Magali- Praticienne en acupuncture et phytothérapie chinoise- 06 74 54 57 82

Mme GARCIA Graziella - Coach bien-être- 06 85 11 60 34

Croix rouge française - Châteauponsac - 05.55 76 31 91

Infirmières et aides soignantes 24h/24

Hôpital CHU - (standard services) 05 55 05 55 55

Clinique François Chenieux: 05 55 45 45 45

Centre Antipoison Bordeaux: 05 56 96 40 80

Enfance maltraitée: 119 - Enfants disparus: 116000

SOS Femmes - Violences conjugales: 39 19

SERVICES SOCIAUX

Maison du département

3 bis place Ducoux 87290 CHATEAUPONSAC Tel: **05 55 76 30 53**

assistante sociale, puéricultrice (sur rdv)

référente autonomie le vendredi de 9 h à 12 h (sans rdv)

Service de portage des repas à domicile – Mairie de St-Sornin-Leulac – 05.55.76.30.55 ou 05.55.76.56.51

SERVICES ADMINISTRATIFS

Mairie - 05 55 76 30 55

Du lundi au vendredi et les samedis des semaines paires de 9h à 12h.

Accueil l'après-midi sur rendez-vous.

Agence Postale Communale - 05 55.76.29.93

Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Trésorerie de Bessines - 05.55.76.00.78

Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h.

Sous-préfecture de Bellac – 05.55.60.92.50

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Pôle emploi : 39.49

PHARMACIES DE GARDE

Décembre 2022	18	Azérables	05 55 63 50 63
	25	Bessines	05 55 76 13 46
	31 et 1er	Chateauponsac	05 55 76 31 43
Janvier 2023	8	Lussac les Eglises	05 55 68 23 66
	15	St Sornin Leulac	05 55 76 32 49
	22	St Sulpice les Feuilles	05 55 76 71 14
	29	Arnac la Poste	05 55 76 82 50
Février 2023	5	Azérables	05 55 63 50 63
	12	Bessines	05 55 76 13 46
	19	Chateauponsac	05 55 76 31 43
	26	St Sulpice les Feuilles	05 55 76 71 14
Mars 2023	5	St Sornin Leulac	05 55 76 32 49
	12	Lussac les Eglises	05 55 68 23 66
	19	Arnac la Poste	05 55 76 82 50
	26	Azérables	05 55 63 50 63

Carnet d'adresses

COMMERCES ET SERVICES

MAGASIN VIVAL - Alimentation générale- **05 55 76 31 89**

• mardi au samedi - 8h00 à 13h00 et 16h30 à 19h • Dimanche de 8h00 à 12h30

BOULANGERIE AUPERT - lundi au samedi 7h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00

dimanche 7h00 à 12h30 **fermé le mardi - 09 50 37 78 81**

Mme DUQUERROY-boucherie - Charcuterie- **05 55 60 61 99**

• mardi au samedi - 7h à 19h • Dimanche de 8h à 12h

La Croix Blanche - Restaurant routier - **05 55 76 20 20**

• Lundi de 7h30 à 14h et 18h30 à 22h00 • du mardi au jeudi - 6h à 14h et 18h30 à 22h. Vendredi fermé.

LINECDECO - Fleuriste -**Céline Bonnet 06 22 93 06 11**

UNFORMATGEEK - Dépannage informatique- **06 52 04 57 89**

Maison d'assistante Maternelle **06 32 46 50 28**

• Lundi au Vendredi de 7h à 19h

Taxi Cordier - Transport de personnes à mobilité réduite avec rampe d'accès - **05 55 68 14 67**

Taxi Julien Pinel - **06 73 68 37 24** -Dispose d'un fauteuil roulant.

LES FORGES DE PLANECHAUD - 10 Planechaud - 87290 Saint-Priest-Le-Betoux-Chambres d'hôtes - **06 79 66 99 77**

NOS ARTISANS

MOTO REPAR - M. PARENT 06 67 11 76 78

M. PERROT - Ferronnier - **06 85 55 84 39**

Mme WAXWEILER - Céramique d'art et Peinture **05 55 76 76 22**

M. DUMONTHEIL - Electricité, Chauffage,électrique, portails et portes de garage automatique, Electroménager, **05 55 76 20 64**

M. PAILLER - Maréchal ferrant, Serrurerie et Ferronnerie **05 55 76 38 60**

SARL ROCHE - Travaux publics et Agricoles **05 55 76 80 34 ou 06 83 57 37 25**

M. DELERUE - Maçonnerie, Façades, Carrelage... **05 55 76 17 25 ou 06 14 73 00 95**

M. LAMANT - Couverture, Plomberie, Zinguerie - **06 70 40 68 80**

EIRL LAVERGNE TP - TRICAUD Christian Travaux de raccordement , terrassement, assainissement, cassage bois **07 70 17 44 75**

TRAVAUX SERVICES : Peinture , démoussage, petits travaux **06 14 05 15 09**

FOOD TRUCK

Burger Box 87 - **06 03 24 29 03**

Djo Food Truck - **06 41 01 00 70**



MARCHE HEBDOMADAIRE

Tous les vendredis sur la place de la Mairie de 9h à 13h

RMJ

la radio locale

90.1 FM

La Radio des Meilleurs Jours du Nord Limousin vous accompagne depuis 38 ans dans votre quotidien.

L'actualité, la vie culturelle, l'histoire, et la musique vous passionnent...

Rejoignez-nous !

Nous recherchons des bénévoles pour participer aux émissions et aider dans différentes tâches de la station de radio.

9 rue du Pont du Gué 87190 Magnac Laval.

Tél : 05 55 68 61 80 (standard)

Contact : Michel Maerglen - Directeur d'antenne.

Mail: michel.rmj1@orange.fr Tél : 06 07 65 23 12



De gauche à droite : Philippe, Ingrid (Journalistes) - Michel (Directeur d'antenne.)